



PARIS

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
COMITE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
COMITE DE L'EDUCATION

DEELSA/ELSA/ED(2000)2
A usage officiel

**SUIVI DE L'EXAMEN THEMATIQUE SUR LE PASSAGE DE LA FORMATION
INITIALE A LA VIE ACTIVE**

**Les politiques pour les services d'information, de conseil et d'orientation :
Faire de l'apprentissage à vie une réalité**

(Note du Secrétariat)

95946

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Or. Ang.

NOTE DU SECRETARIAT

1. Lors de la discussion du programme de travail 2001-2002 au cours de sa réunion du printemps 2000, le Comité de l'éducation a étudié une proposition d'activité consacrée aux services d'information, d'orientation et de conseil qui s'inscrit à la suite de l'Examen thématique de la transition de la formation initiale à la vie active. Il avait été alors indiqué que l'activité proposée pouvait également intéresser le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales.
2. Cette note présente une proposition d'activité portant sur les politiques d'information, d'orientation et de conseil, concernant à la fois les jeunes en transition vers un emploi et les adultes. Elle décrit le contexte, le champ et les modalités de réalisation de cette activité.
3. En tant qu'activité de suivi de l'Examen thématique de la transition de la formation initiale à la vie active, elle vise à situer les politiques d'information, d'orientation et de conseil à la fois dans le cadre plus large de l'apprentissage à vie d'une part et d'autre part dans le contexte d'une tendance au renforcement des obligations mutuelles dans les politiques d'emploi et les politiques sociales.
4. fonctionnement des services d'information, d'orientation et de conseil.
5. Les membres du Comité sont invités à :
 - i. **COMMENTER** l'organisation, le champ et la méthodologie de l'activité ; et à
 - ii. **INDIQUER** l'intérêt de leur pays pour une participation à l'activité.

Contexte

L'apprentissage à vie nécessite un beaucoup plus large accès à l'information, à l'orientation et au conseil professionnels¹

6. Faire en sorte que l'apprentissage à vie soit une réalité pour tous suppose :

- Des relations plus étroites entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel ; entre l'enseignement professionnel et les études tertiaires ; entre la formation en classe et sur un lieu de travail ;
- Des itinéraires et des programmes de formation initiale capables de répondre à toute la gamme des intérêts et des capacités des élèves, ainsi que des modalités et des lieux de formation plus diversifiés pour répondre à la variété des besoins individuels ;
- Des mécanismes pour reconnaître, rendre transparents et valoriser toutes les formes de connaissances et de compétences, qu'elles aient été acquises en classe, sur un lieu de travail ou dans la collectivité ;
- Des liens entre la formation initiale et la formation continue des adultes, afin de lever les barrières qui rendent difficile le retour en formation, quels que soient la nature et le niveau de formation initiale des adultes ; et
- Une démarche davantage centrée sur l'élève, de plus larges possibilités de choix individuel de contenu, de mode et de lieu de formation, et des parcours plus souples pour passer de la formation initiale à la formation continue.

...à la fois pour les adultes et pour les jeunes en transition

7. Chacune de ces conditions suppose de meilleurs services pour aider les jeunes et les adultes à faire des choix éducatifs et professionnels : des systèmes sophistiqués et efficaces d'information, d'orientation et de conseil pouvant donner des « signaux » utiles à ceux qui sont prêts à apprendre toute leur vie. Une perspective d'apprentissage à vie implique un plus large accès à ces services, pour les jeunes en transition vers l'emploi comme pour les adultes.

L'évolution complémentaire des services de l'emploi et de protection sociale implique également une extension de ces services

8. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les politiques sociales et les politiques d'emploi mettent l'accent sur une obligation mutuelle : une participation active à la formation, ou à la recherche d'emploi est exigée comme condition de l'assistance financière de l'Etat. Ce type de démarche est évident par exemple dans les politiques de passage de l'aide sociale à l'emploi des Etats-Unis (General Accounting Office, 1999), dans les programmes locaux d'intervention précoce pour ceux qui abandonnent l'école au Danemark, en Norvège et en Suède (OCDE, 2000) et dans le New Deal du Royaume-Uni pour les chômeurs (Irving et Barker, 2000 ; Wells, 2000). Pour que ces politiques

¹ Il y a des différences entre pays et dans les pays sur la manière dont sont utilisés les termes orientation et conseil. La distinction entre ces termes fait l'objet d'un débat sans fin dans certains pays. Afin d'éviter des confusions et des désaccords inutiles les deux termes sont utilisés ici.

soient appliquées, il faut que l'aide fournie soit adaptée à chaque individu. Il faut que des plans individuels d'action soient élaborés en relation avec les tuteurs ou les conseillers qui apportent une aide et donnent une orientation sur les possibilités de formation et sur les services de l'emploi : on ne peut se contenter d'une information standardisée.

Ces services n'ont reçu qu'une attention limitée dans le cadre du programme de travail de l'OCDE

9. A ce jour, les questions portant sur l'organisation, la gestion et l'offre de services d'information, d'orientation et de conseil n'ont pas été examinés de manière exhaustive dans les travaux de l'OCDE :

- Au milieu des années 90, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement a entrepris une série d'études de cas sur les approches nationales en matière d'orientation professionnelle pour les jeunes. Il a souligné que la reconnaissance de l'importance de l'orientation professionnelle commençait tout juste à passer de la littérature professionnelle aux applications réelles (OCDE/CERI, 1996).
- Un certain nombre d'études sur les services publics de l'emploi menées à bien durant les années 90 - par exemple au Danemark et en Finlande (OCDE, 1996) comportaient de brèves descriptions des services d'orientation. Les documents présentés à la conférence de l'OCDE de juillet 2000 sur les services publics de l'emploi, notamment celui qui concernait l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (Vercammen et Geerts, 2000) font référence à des banques de données sur les emplois et aux services informatisés mettant en parallèle les offres et les demandes d'emploi.
- L'Examen thématique des premières années de l'enseignement tertiaire (OCDE, 1998) a noté que, dans bien des cas, la recherche d'emploi et le conseil professionnel ne sont ni bien compris, ni bien intégrés dans la conception des formations et l'enseignement des établissements tertiaires.
- L'Examen thématique de la transition de la formation initiale à la vie active (OCDE, 2000) a relevé l'importance de services d'information et d'orientation bien organisés comme l'un des six facteurs essentiels pour que les systèmes nationaux de transition fonctionnent efficacement et leur a consacré un chapitre.
- Une étude récente (OCDE, 1999c) a commenté brièvement le rôle des conseillers individuels dans les programmes de passage de l'aide sociale à l'emploi et a discuté des outils qui leur sont nécessaires pour faire efficacement leur travail.

Les témoignages de leur efficacité ne sont pas faciles à trouver

10. Les travaux de recherche, dont beaucoup viennent des Etats-Unis, semblent indiquer que l'orientation contribue à un apprentissage efficace chez les jeunes (Killeen, 1996, Killeen *et al*, 1999). De prime abord, les arguments en faveur de services d'information, d'orientation et de conseil qui améliorent la transparence et la flexibilité des marchés du travail en procurant un accès plus

large à l'information et à une meilleure prise de décision sont assez évidents. Et pourtant il n'est pas facile de trouver les preuves concrètes à l'appui de ces arguments. Apparemment, l'orientation élargit le champ de recherche ou d'information des jeunes, mais son impact sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, sur l'efficacité de la recherche d'emploi ou sur la durée du chômage n'est pas clairement démontrée (Killeen, 1996).

11. Les tentatives pour établir ces liens de causalité sont naturellement d'autant plus difficiles que l'orientation fait généralement partie d'un ensemble d'interventions. Il semble clair néanmoins que s'il n'est pas possible de démêler leurs effets spécifiques, les services d'information, d'orientation et de conseil sont d'ordinaire considérés comme l'un des éléments essentiels de l'efficacité des politiques d'emploi (Martin, 1998 ; OCDE, 1999b) ; des programmes de passage de l'aide sociale à l'emploi (General Accounting Office, 1999 ; McIntyre et Robins, 1999) ; de la scolarité secondaire (Lapan *et al.*, 1997), et de la transition de l'école à l'emploi (OCDE, 2000).

Les témoignages disponibles n'apportent qu'une aide limitée aux décideurs

12. Une autre caractéristique des recherches disponibles est qu'elles prennent généralement l'organisation et les modalités de l'offre d'information, d'orientation et de conseil comme un fait allant de soi. Cela n'aide donc guère les décideurs qui souhaitent définir des priorités entre différents groupes d'utilisateurs, ou comprendre comment diverses modalités d'offre de ces services pourraient permettre d'y accéder plus largement, d'améliorer leur efficacité ou leur qualité. Il en va de même pour ceux qui veulent connaître les compétences et les qualifications nécessaires aux différents types de personnel pour différents types de services.

Ils peuvent être organisés très différemment selon les pays

13. Les services d'information, d'orientation et de conseil peuvent répondre à toute une gamme d'objectifs - achèvement de la scolarité, choix d'une formation, choix professionnel, et recherche d'emploi par exemple - et sont organisés et offerts de manière très différente dans les divers pays. Par exemple :

- En Allemagne, l'Office fédéral du Travail (*Bundesanstalt für Arbeit*, ou *BA*) offre des services d'orientation professionnelle très importants. Les jeunes sont un groupe cible, mais il répond également aux demandes des adultes et des handicapés. Jusqu'aux modifications apportées par la législation de 1998, le *BA* avait le monopole de ces services. L'orientation professionnelle des élèves et le soutien des enseignants qui sont chargés de l'orientation générale vers la vie active (*Arbeitslehre*) dans l'école obligatoire sont principalement assurés par le *BA*.
- Au Japon, les services d'orientation pour les jeunes se situent principalement à l'école. Des enseignants chargés de l'orientation professionnelle sont choisis parmi les professeurs et bénéficient de temps pour suivre des cours d'orientation professionnelle et pour leurs entretiens avec les élèves et les employeurs. En outre, les enseignants habituels des élèves font souvent du conseil individuel.
- Aux Etats-Unis, à la différence du Japon, les conseillers

d'orientation des écoles doivent normalement avoir une formation de conseiller professionnel.

- Au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande, les principaux services d'orientation professionnelle ne sont situés ni dans les écoles, ni dans les services publics pour l'emploi, mais dans un service séparé d'orientation professionnelle.
- En Autriche, l'information et l'orientation professionnelles sont proposées sous de nombreuses formes, conformément à la réglementation et grâce à la coopération d'un grand nombre d'acteurs. Les organisations patronales et les syndicats au niveau local et régional gèrent des centres d'information et d'orientation pour les jeunes, qui s'ajoutent aux services offerts dans les établissements scolaires et dans les services pour l'emploi.
- Dans certains pays - Allemagne, Royaume-Uni et Nouvelle-Zélande par exemple - les services d'orientation fonctionnent dans un cadre formel légal. Dans certains pays, la législation donne également un droit à bénéficier de ces services à titre individuel. En France par exemple, la législation de 1989 considère le droit à l'orientation et l'information scolaires et professionnels comme partie intégrante du droit à l'éducation (Guichard, 2000). La loi de 1985 donne aux salariés le droit à un bilan de leurs compétences personnelles et professionnelles, ainsi que de leurs motivations et aptitudes. La loi de 1991 a renforcé ces dispositions en donnant un droit à un congé de formation (Colardyn, 1996).
- Le développement d'un quasi-marché de services d'orientation concurrents peut être observé dans certains pays : France, Pays-Bas et Royaume-Uni par exemple (Rees *et al.*, 1999). Dans certains pays, le secteur privé joue un rôle : des consultants et des entreprises privées de placement proposent contre rémunération une évaluation de carrière et une orientation.
- Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics sont les principaux producteurs d'informations qui peuvent servir pour l'information, l'orientation et le conseil en matière professionnelle. Dans d'autres, par exemple aux Etats-Unis, le marché privé de l'information scolaire et professionnelle est très actif. Dans certains cas, par exemple en Australie, des entreprises privées spécialisées dans la publication de guides des professions ont été chargées de la production d'un grand guide national public des professions. En France et en Amérique du Nord, le coaching professionnel ou le tutorat peuvent être obtenus moyennant rémunération.

Les avantages et les inconvénients de ces dispositifs n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi

14. Quel que soit leur mode d'organisation, les services d'information, d'orientation et de conseil sont souvent offerts dans une grande diversité de cadres et par une large gamme d'acteurs : la collectivité, les services pour l'emploi publics et privés, les services sociaux, l'enseignement tertiaire, les écoles, les consultants privés, et les services en ligne. Les avantages et les inconvénients des nombreuses manières d'offrir et d'organiser ces services n'ont pas fait l'objet d'un examen comparatif approfondi.

Ils n'ont pas été prioritaires dans beaucoup de pays Membres

15. L'Examen thématique de la transition de la formation initiale à la vie active (OCDE, 2000) a conclu que, malgré certaines exceptions et de nombreux exemples individuels d'innovations et de bonnes pratiques, dans de nombreux pays, les services d'information, d'orientation et de conseil pour les jeunes manquent souvent leur cible, sont fréquemment perçus comme une activité marginale et ne constituent pas une priorité nationale systématique, s'appuyant sur des objectifs clairs et des ressources suffisantes. Les différences observées entre pays du point de vue du rôle et des responsabilités des modes de fonctionnement de ces services, des qualifications et de la formation du personnel et des ressources dont ils disposent vont dans ce sens. Dans certains pays, la dévolution des responsabilités aux établissements scolaires et aux régions des responsabilités de financement, dans un contexte de restriction des ressources, a contribué à marginaliser les services d'orientation professionnelle des écoles en l'absence de priorités et de directives nationales claires.

16. Les premières conclusions de l'Examen thématique de l'apprentissage des adultes de l'OCDE suggèrent que les services d'information, d'orientation et de conseil destinés aux adultes sont aussi généralement sous développés par rapport aux besoins. Il semble que les adultes qui en ont le plus besoin aient souvent du mal à y accéder, sauf si leur utilisation de ces services est liée au maintien des allocations de chômage ou d'aide sociale. Le besoin de ces services semble plus grand lorsque les systèmes de formation présentent des choix complexes aux étudiants et que la circulation entre les nombreuses options disponibles est complexe. Une conclusion similaire découle de l'étude sur le Danemark qui fait partie de l'Examen thématique de la transition.

Les paradigmes traditionnels rencontrent des limites

17. Les services d'information, d'orientation et de conseil sont traditionnellement offerts selon deux modalités principales, dont chacune est normalement complétée par la publication et la diffusion sous diverses formes d'une information éducative et professionnelle. Toutes deux répondent insuffisamment aux objectifs nationaux d'un apprentissage tout au long de la vie.

- La première modalité implique une orientation et des conseils individuels en face à face par des spécialistes formés, principalement en psychologie. Du point de vue de l'apprentissage à vie, son inconvénient principal est le coût : cette modalité peut convenir lorsque la demande ne concerne qu'une relativement faible proportion de la population, ou les personnes qui ont des besoins particuliers. L'étendre pour répondre à la demande d'un apprentissage à vie pour tous n'est financièrement possible que

dans quelques pays². On peut reprocher à la méthode en face à face d'utiliser des conseillers jouant un rôle de « portier », biaisés sur le plan culturel, ce qui entraîne des conséquences sur la transparence de leurs services et sur l'information qu'ils donnent (Rosenbaum, Miller et Krei, 1996).

- Suivant la seconde modalité, l'orientation professionnelle fait l'objet d'un enseignement. Cela permet de répondre au problème posé par les coûts unitaires, mais ne convient cependant pas pour ceux qui ne suivent pas un enseignement formel et ne peut donc répondre correctement aux besoins des adultes. Elle peut également être mise en cause sur le plan de la qualité. Les enseignants qui dispensent cette orientation n'ont eu que peu de contacts avec les professions (en dehors du secteur de l'éducation) et n'en n'ont qu'une connaissance limitée.

Des techniques, des technologies et des modèles nouveaux permettent d'améliorer la productivité

18. De nouvelles modalités de fonctionnement de ces services commencent à apparaître, parfois de manière marginale. Des techniques d'auto-évaluation telles que la Recherche auto-dirigée (Pays-Bas, 1997) et le Système de décision sur l'orientation professionnelle (Harrington, 2000) se sont montrés capables de répondre aux besoins d'exploration professionnelle et de connaissance de soi de nombreuses personnes, limitant le besoin de conseil à certains publics et à certains objectifs. Ces outils, qui ont été d'abord élaborés sur papier, sont de plus en plus disponibles électroniquement, soit sous forme de CD-ROM, soit sur Internet (Sampson *et al.*, 1999).

19. Des modèles ont été suggérés (Dusseldorp Skills Forum and Career Education Association of Victoria, 1997 ; Watts, 1999), qui font un usage plus stratégique et plus systématique de la collectivité comme source d'avis, d'information et de compétences, plutôt que de dépendre exclusivement d'enseignants ou de conseillers : parents, employeurs, anciens élèves par exemple. Il y a peu de témoignages d'une large diffusion de ces modèles dans le cadre des politiques nationales, ni de leurs implications sur le coût, la qualification et la formation du personnel.

20. Les services en ligne se sont rapidement développés durant les trois dernières années (Sampson *et al.*, 1999). Des sites multiples offrent maintenant « des systèmes de navigation professionnelle » : information sur les professions et les emplois et aide à la prise de décision professionnelle ; parfois également accès à des conseillers et à des experts, services d'auto-évaluation, liens avec des banques de données sur les emplois vacants et services de recherche d'emploi. Si cette riche ressource est encore jeune, la prolifération des sites a déjà suscité un intérêt pour la définition de normes de qualité (Ravary, 2000)³. Il reste une question essentielle à laquelle il n'a pas été répondu, c'est le rôle que ces services peuvent jouer par rapport à l'ensemble des services d'information, d'orientation et de conseil : quels besoins peuvent-ils le mieux satisfaire ; à quels clients sont-ils le mieux adaptés ; comment peut-on comparer leurs avantages et

² L'utilisation de méthodes d'orientation et de conseil en groupe peut réduire le coût unitaire dans une certaine mesure, mais peu de services nationaux ont principalement recours à cette méthode.

³ Voir également <http://www.workinfont.ca/cwn/english/main.html>

leurs inconvénients à ceux d'autres modalités ?

21. Le service *Learndirect* (Apprendre en direct) du Royaume-Uni est l'exemple d'une utilisation stratégique de ce type de méthodes. Lancé en 1998, *Learndirect* est un numéro de téléphone national gratuit qui permet aux adultes⁴ d'obtenir des informations fournies par une base nationale de données concernant les différentes possibilités de formation. La demande initiale est traitée par des personnes chargées de donner une information de base, avec accès à des conseillers professionnels en ligne pour ceux qui ont des problèmes plus complexes : il est possible d'avoir accès aux services d'orientation professionnelle pour un entretien en face à face lorsqu'on ne peut répondre aux besoins par téléphone. *Learndirect* est complété par la possibilité d'accéder par Internet à sa base de données. Son site (<http://www.learndirect.co.uk/>) permet aussi aux utilisateurs d'accéder à des techniques de base d'auto-évaluation, qui peuvent servir à cibler les recherches d'information en fonction des intérêts et des compétences personnelles.

22. Ces nouveaux modèles pourraient donner des possibilités d'accroître de manière importante la productivité de l'information, de l'orientation et du conseil, et donc également l'accès à ces services. Pour concrétiser ces gains potentiels, il faudra répondre à plusieurs questions essentielles.

A ce jour, la littérature professionnelle n'a pas accordé une attention suffisante à ces problèmes

23. A part quelques exceptions, il n'existe pas de tradition d'analyse des politiques d'information, d'orientation et de conseil (Hiebert et Bezanson, 2000 ; Watts, 1996). Ce n'est pas non plus, à une ou deux notables exceptions près (Ginzberg, 1971), un sujet auquel les analystes des politiques publiques venant d'autres disciplines se soient beaucoup intéressés.

Les problèmes intéressant les politiques publiques que devrait aborder cette activité

Considérer à la fois l'accès à ces services, leur qualité et leur coût

24. Si l'on veut mettre en place un apprentissage tout au long de la vie, en parallèle avec des politiques actives d'emploi et de protection sociale, la difficulté principale pour les décideurs est de trouver moyen d'élargir l'accès aux services d'information, d'orientation et de conseil avec un haut niveau de qualité et un prix abordable.

Pour élargir l'accès à des services de qualité à un coût raisonnable, un certain nombre de problèmes doivent être résolus

25. Pour garantir à la fois l'accès, la qualité et un coût raisonnable, un certain nombre de problèmes doivent être résolus.

Modalités de fonctionnement

26. Quel est le meilleur équilibre entre les différents modèles d'information et d'orientation et les modes de prestations (enseignement sur

⁴ Au moins les trois quart de ceux qui appellent ont plus de 25 ans.

l'orientation professionnelle ; conseil individuel ; conseil en groupe ; services de conseil par téléphone ; conseil et information informatisés ; services locaux) destinés aux jeunes et aux adultes ? Comment définir les frontières entre les différents types de services, les gérer, les doter en personnel et les financer ?

Coûts et avantages

27. Comment déterminer les besoins en information, orientation et conseil ? Répond-on mieux à l'intérêt public en concentrant les ressources sur ceux qui en ont le plus besoin, ou sur des services généraux comportant des dispositions particulières pour ceux qui ont des besoins spéciaux ? Quel est l'avenir des outils de sélection tels que ceux qui sont utilisés dans de nombreux services publics de l'emploi pour définir les besoins des clients et leur affecter un niveau de services ? Quels sont les coûts et les bénéfices de différentes modalités de prestations dans un pays donné ? Comment les coûts et les bénéfices varient-ils selon le type d'utilisateurs et de services ? Comment peut-on maximiser la rentabilité par le choix d'un mélange optimal de modèles de prestations ?

Rôle des différentes parties

28. Quel est le rôle souhaitable des institutions responsables de l'enseignement et de l'emploi, des employeurs, des syndicats, des organismes locaux et du secteur privé pour les prestations d'information, d'orientation et de conseil ? Quels exemples peut-on trouver d'une complémentarité planifiée de ces rôles ? Où vaut-il mieux situer ces services pour mieux répondre aux besoins des différents groupes d'utilisateurs ?

Personnel

29. Quelles qualifications et quelle formation devrait avoir le personnel des services d'information, d'orientation et de conseil ? Dans un système national comportant ces différents services, à quel niveau les situer et comment les combiner ? En quoi les nouvelles politiques sociales, d'éducation et d'emploi modifient-elles ces qualifications ?

Financement

30. Quels sont les modes appropriés de financement de ces services ? Quel doit être en la matière le rôle respectif des administrations, des employeurs et des individus et dans quelle mesure ce rôle est-il fonction du type d'utilisateurs et de leurs besoins ?

Qualité

31. Comment peut-on définir, mesurer et évaluer la qualité des services d'information (sous forme imprimée et électronique), d'orientation et de

conseil ? Quel rôle peuvent jouer les pouvoirs publics pour définir et contrôler des normes et un niveau de qualité ? Quel est le rôle de la profession en la matière ?

Recherche et information

32. Quel peut être l'apport de la recherche actuelle pour clarifier ces problèmes ? Quels seraient les travaux de recherche et d'évaluation nécessaires pour élaborer des normes de qualité et pour évaluer les coûts et les avantages des dispositifs ? Quelles sont les mesures nécessaires pour évaluer l'efficacité des services d'information, d'orientation et de conseil ?

Déroulement des opérations

Définition des objectifs et du champ de l'activité

Beaucoup d'autres services ont des fonctions proches de celles des services d'information, d'orientation et de conseil

33. L'étude des services d'information, d'orientation et de conseil peut poser des problèmes de frontière complexes. Ces services prennent différentes formes et se situent dans différents cadres, et de plus ils se chevauchent avec d'autres types de services personnels : les services de l'emploi, le conseil personnel, l'accompagnement personnel par des institutions locales, l'assistance sociale et l'aide psychologique dans le cadre de l'éducation par exemple. Bien souvent, ces services sont apportés par des personnes qui donnent aussi des informations, des conseils et une orientation à caractère professionnel.

34. Ces autres services ne constituent pas l'objectif principal de l'activité. Elle est centrée sur l'information, l'orientation et le conseil qui s'adressent à des jeunes et à des adultes pour le choix de leurs études et d'un emploi et elle ne s'intéresse aux structures que dans la mesure où elles répondent à cet objectif.

Cette activité est centrée sur les politiques d'information, d'orientation et de conseil

35. A la suite des investigations limitées conduites sur le terrain et consacrées aux politiques pratiquées dans ce domaine, on constate un sérieux manque d'information sur le fonctionnement exact de ces services, sur leur personnel, sur le public auquel ils s'adressent, avec quels résultats et à quel coût. Comblé ces lacunes et donner une description détaillée de ces services irait au-delà du champ de l'activité prévue.⁵

36. Cette activité s'efforcera de rassembler certaines données de base dans différents pays. Mais son objectif essentiel concerne les politiques publiques. Il s'agit de chercher à savoir comment l'organisation, la gestion et le fonctionnement des services d'information, d'orientation et de conseil peuvent apporter une contribution positive aux politiques publiques visant l'apprentissage à vie, et aux politiques actives d'emploi et de protection sociale.

Une coopération

37. Cette activité sera réalisée en coopération étroite avec les organisations

⁵ Il existe déjà certaines descriptions, mais elles ne sont pas toujours complètes et datent parfois. Voir Watts *et al.* (1993) ; Watts et Van Oesbrook (1998) ; Hiebert et Bezanson (2000).

***étroite avec les
organisations
professionnelles est
prévue***

professionnelles concernées. Elles peuvent apporter beaucoup et leur participation est importante pour faire avancer les problèmes. L'Association internationale pour l'orientation scolaire et professionnelle (AIOSEP) a exprimé un grand intérêt pour ce projet et a offert son aide et sa participation. La Fondation canadienne pour l'avancement de la carrière a également exprimé un intérêt et a proposé que l'OCDE participe à sa conférence internationale sur l'orientation et les politiques publiques, qui se tiendra à Vancouver au début mars 2001.

Le déroulement des opérations

38. Un questionnaire détaillé sera élaboré, en coopération avec les experts et les pays participants, pour connaître et pour rassembler les informations disponibles sur les principaux thèmes étudiés. L'approbation de ce questionnaire, d'un calendrier détaillé et du projet de déroulement des opérations fera l'objet d'une réunion de représentants nationaux et d'experts qui se tiendra à Paris à la mi-janvier 2001.

39. Il est suggéré de compléter ces questionnaires par de courtes visites (d'une semaine) aux pays participants par un membre du Secrétariat, aidé dans chaque cas par un seul expert, afin de discuter avec les décideurs compétents et de visiter une sélection de services d'information, d'orientation et de conseil. Ces visites seront fonction du nombre de pays qui participeront et de l'accord des pays pour contribuer aux frais de voyage.

40. La Fondation canadienne pour l'avancement de la carrière organise les 5 et 6 mars 2001 une conférence internationale sur l'orientation et les politiques publiques à Vancouver, Canada, en coopération avec l'AIOSEP, qui réunira des experts et des décideurs nationaux. L'OCDE a été invitée à jouer un rôle actif dans l'organisation de cette conférence et à y apporter une contribution.

41. Un atelier sur le rôle des services d'orientation, d'information et de conseil aura lieu à la fin novembre 2001. Ce sera l'occasion d'une présentation et d'un débat sur les documents préparés par les experts sollicités pour cette activité et sur les conclusions de l'activité, ainsi que d'une discussion de la manière dont ces conclusions seront présentées dans le document final. Le rapport provisoire sera présenté au Comité de l'éducation et au Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales au printemps 2002. Le rapport définitif sera publié durant l'été 2002.

42. L'AIOSEP a offert d'organiser une conférence, au cours de laquelle des décideurs et des praticiens pourraient étudier les conséquences pratiques des conclusions de l'activité. Elle aurait lieu pendant l'été 2002, en même temps qu'une des réunions internes de l'association. Le lieu reste à préciser : il pourrait s'agir de l'Espagne ou du Portugal.

Calendrier proposé

15-16 janvier 2001 à Paris. Réunion de planification avec des experts et des

représentants nationaux.

5-6 mars 2001 à Vancouver. Symposium de la FCAC et de l'AIOSP sur l'orientation et les politiques publiques.

Mars-octobre 2001. Visites dans les pays par des membres du Secrétariat et des experts.

Été 2000. Retour des questionnaires nationaux.

Novembre 2001. Atelier sur l'orientation et l'apprentissage à vie et sur les conclusions à tirer de l'activité.

Printemps 2002. Présentation du projet de rapport au Comité de l'éducation et au Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales.

Fin de l'été 2002. Conférence sur les conséquences pratiques de l'activité avec l'AIOSP.

RÉFÉRENCES

- COLARDYN, D. (1996), *La Gestion des Compétences*, Presses Universitaires de France, Paris.
- DUSSELDORP SKILLS FORUM and CAREER EDUCATION ASSOCIATION OF VICTORIA (1997), *Career Education and Guidance for the Next Millenium*, Dusseldorp Skills Forum, Sydney.
- GENERAL ACCOUNTING OFFICE (1999), *Welfare Reform: Assessing the Effectiveness of Various Welfare-to-Work Approaches*, Washington, DC.
- GINZBERG, E. (1971), *Career Guidance: Who Needs it, Who Provides It, Who Can Improve It*, McGraw-Hill, New York.
- GUICHARD, J. (2000), "Orientation professionnelle et politiques publiques en France", in Hiebert, B. and Bezanson, L. (Eds) *Faire des vagues : orientation professionnelle et politiques publiques*, Fondation canadienne pour l'avancement de la carrière, Ottawa.
- HARRINGTON, T.F. (2000), *The comprehensive 2000 revision of the Career Decision Making System (CDM-R)*, International Association for Educational and Vocational Guidance, Conference on Guidance for Education, Career and Employment, Berlin, Août.
- HIEBERT, B. and BEZANSON, L. (Eds) (2000), *Faire des vagues : orientation professionnelle et politiques publiques*, Fondation canadienne pour l'avancement de la carrière, Ottawa.
- HOLLAND, J.L. (1997), *Making Vocational Choices: A Theory of Vocational Personalities and Work Environments*, 3ème edition, Psychological Assessment Resources, Odessa, FL.
- IRVING, B. and BARKER, V. (2000), "A new deal? Meeting the career guidance needs of the long-term unemployed", *International Career Journal*, Avril.
(<http://www.careers.journal.com/april2000/simple/article8.htm>).
- KILLEEN, J. (1996), "The learning and economic outcomes of guidance", in WATTS, A.G., LAW, B., KILLEEN, J., KIDD, J. and HAWTHORN, R. (Eds) *Rethinking Careers Education and Guidance: Theory, Policy and Practice*, Routledge, Londres.
- KILLEEN, J., SAMMONS, P. and WATTS, A.G. (1999), *The Effects of Careers Education and Guidance on Attainment and Associated Behaviour*, National Institute of Careers Education and Counselling, Cambridge.
- LAPAN, R., GYSBERS, N. and SUN, Y. (1997), "The impact of more fully implemented guidance programs on the school experience of high school students: A Statewide evaluation", *Journal of Counseling and Development*, Vol. 75, pp. 292-301.
- McINTYRE, J.L. and ROBINS, A.F. (1999), "Fixing to Change: A Best Practices Assessment of One-Stop Job Centres Working With Welfare Recipients", Fiscal Policy Centre, University of Washington.

- MARTIN, J. P. (1998), "What works among active labour market policies: Evidence from OECD countries' experiences", Labour Market and Social Policy Occasional Papers, No. 35, OCDE, Paris.
- OCDE (1996), *Le service public de l'emploi : Danemark, Finlande et Italie*, Paris.
- OCDE/CERI (1996), "Choisir son avenir. Les jeunes et l'orientation professionnelle", Paris.
- OCDE (1998), *Redéfinir l'enseignement tertiaire*, Paris.
- OCDE (1999a), *The Local Dimension of Welfare-to-Work: An International Survey*, Paris.
- OCDE (1999b), "Aider les jeunes à prendre un meilleur départ", *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2000), *De la formation initiale à la vie active : Faciliter les transitions*, Paris.
- RAVARY, V. (2000), "Developing International Labour Market Information Standards for the Internet", International Careers 200 conference, Perth.
- REES, T., BARTLETT, W. and WATTS, A.G. (1999), "The marketisation of guidance services in Germany, France and Britain", *Journal of Education and Work*, Vol. 12, No. 1, pp. 5-21.
- ROSENBAUM, J.E., MILLER, S.R. and KREI, M.S. (1996) "Gatekeeping in an era of more open gates: High school counselors' views of their influence on students' college plans", *American Journal of Education*, Vol. 104, août, pp. 257-279.
- SAMPSON, J.P., LUMSDEN, J. A., CARR, D.L. and RUDD, E.A. (1999), "A Differential Feature-Cost Analysis of Internet-Based Career Information Delivery Systems (CIDS)", *Technical Report 24*, Center for the Study of Technology in Counseling and Career Development, Florida State University.
- VERCAMMEN, E. and GEERTS, E. (2000), "Services de courtage sur Internet et sur borne à écran tactile", DEELSA/ELSA/PES(2000)5, OCDE, Paris.
- WATTS, A.G. (1999), "Reshaping career development for the 21st century", Inaugural Professorial Lecture, Université de Derby.
- WATTS, A. G. (1996), "Careers guidance and public policy", in WATTS, A.G., LAW, B., KILLEEN, J., KIDD, J. and HAWTHORN, R. (Eds) *Rethinking Careers Education and Guidance: Theory, Policy and Practice*, Routledge, Londres.
- WATTS, A.G., GUICHARD, J., PLANT, P. and RODRIGUEZ, M.L. (1993), *Educational and Vocational Guidance in the European Community*, Communauté Européenne, Bruxelles.
- WATTS, A.G. and VAN ESBROEK, R. (1998), *New Skills for New Futures: Higher Education Guidance and Counselling Services in the European Union*, VUB University Press, Bruxelles.
- WELLS, W. (2000), "Du programme Restart au New Deal au Royaume-Uni", DEELSA/ELSA/PES(2000)11, OCDE, Paris.